



AFFICHE EN MAIRIE LE

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017**

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay, légalement convoqué le 16 mars 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ROULEAU,

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental,
M. Philippe BARAT, Mme Maryse GOURVENNEC, Mme Nadine PORCHEZ, M. Jean-Charles RAMBOUR, Mme Linda SADDOK-BENALLA, M. Philippe LEVEQUE, Mme Véronique BRISION, M. Daniel LEMOINE, Mme Fatima MOUSSI, M. Johann ROS, Mme Anne-France PINCEMAILLE, Adjoints au Maire,
M. Bernard VILAIN, M. Patrick HEKIMIAN, M. Gérard LACROIX, M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE, M. Pierre DUCELLIER, Mme Céline BOULLE MURAT, Mme Linda SAGET, M. David GOSSET, Mme Sarah NEROZZI-BANFI, M. Frédéric WIMMER, Mme Denise PARMANTIER, Mme Nelly LEON, Mme Sophie DARRIGADE, M. Olivier DALMONT, M. François BERNIERI, M. Georges ABAD, Mme Chantal STASSER, M. Didier AMOURETTE, Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Annie BLANCHARD a donné pouvoir à Mme Chantal STASSER,
M. Daniel PROUX a donné pouvoir à M. Gérard PIPAT,
M. Loeiz RAPINEL a donné pouvoir à Mme Sophie DARRIGADE.

0. ADMINISTRATION GENERALE

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. le Maire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne dans l'ordre du tableau et, **à l'Unanimité (35 voix pour)**, Madame NEROZZI-BANFI, secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal approuve, **à l'Unanimité (35 voix pour)**, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2017.

3. AFFAIRES TRAITÉES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à la délégation votée au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales par le Conseil municipal du 29 mars 2014, modifiée en date du 19 juin 2014 et du 11 décembre 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions et des marchés à procédure adaptée pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal en **prend acte**.

001. APPROBATION DES CLES DE REPARTITION DU BUDGET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT CONFLANS-HERBLAY (SIACH) ENTRE LES COMMUNES DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE ET D'HERBLAY

Rapporteur : Johann ROS

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)**:

- Approuve la répartition des biens meubles et immeubles acquis ou réalisés par le SIACH selon l'implantation géographique des biens,
- Approuve le transfert selon cette répartition de l'encours de la dette (tous les emprunts concernent la Ville de Conflans-Sainte-Honorine), des amortissements et des subventions afférents à ces biens,
- Dit que pour les autres comptes du bilan, la répartition s'effectue en fonction de la clé 87 % Conflans et 13 % Herblay et précise que les comptes 1068 et 1021 constitueront la variable d'ajustement permettant d'équilibrer les écritures,
- Autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

002. JURY D'ASSISES 2018

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal **prend acte** du tirage au sort de la liste préparatoire comportant soixante-six noms d'électeurs de la commune, établie conformément à l'annexe I de l'arrêté de répartition des communes de plus de 1 300 habitants.

003. APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE D'HERBLAY

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve ledit avenant n°3 à la convention de coordination entre la Police municipale et la Police nationale d'Herblay tel que joint, et autorise Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, à le signer.

004. COMMUNICATION SUR LE BILAN DE FORMATION 2016 DES ELUS LOCAUX

Rapporteur : Linda Saddouk-Benalla

Le Conseil municipal **prend acte** de la communication par Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, du bilan de la formation des élus pour l'année 2016, après en avoir débattu en séance.

005. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Linda Saddouk-Benalla

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** décide :

- La transformation d'un poste d'Attaché territorial en 1 poste de Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) de communes de 20 000 à 40 000 habitants ;
- La transformation d'un poste d'adjoint administratif territorial en 1 poste de Rédacteur territorial ;
- La création d'un poste de Rédacteur territorial ;
- La suppression d'un poste de médecin territorial hors classe ;
- La création de 3 postes de guides vacataires pour assurer les visites des carrières de Gallion.
- La transformation d'un poste d'animateur en 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe.

Approuve la modification du tableau des effectifs tel que joint à la présente délibération, pour le faire correspondre aux besoins, aux différents avancements de grade et promotions au sein de la collectivité, et inscrire au budget les crédits correspondants.

006. REMUNERATION DES VACATAIRES POUR LES VISITES DES CARRIERES DE GAILLON

Rapporteur : Patrick Hékimian

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve la rémunération des vacataires assurant la visite des carrières de Gaillon fixée à 30,80€ brut par vacation de 1 heure.

Cette rémunération sera versée à services faits et sera proratisée en fonction du temps réel de la vacation.

007. BAREME D'ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Rapporteur : Linda Saddouk-Benalla

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)**

Article 1. Adopte l'enveloppe déterminée comme suit, fixée par référence à la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique :

	Taux maximal de l'indice brut terminal de la FP	taux total
Maire	0.90	0.90
Adjoints (Tx. X 11)	0.33	3.63

Taux applicable à l'indice brut terminal pour calculer la valeur de l'enveloppe	4.53
---	------

Article 2. Décide d'attribuer des indemnités de fonction aux Elus et de les majorer de 15 % au titre que la commune d'Herblay est le siège des bureaux centralisateurs de canton.

Article 3. Adopte le principe d'une revalorisation systématique en fonction de l'évolution de la valeur de l'indice terminal de la fonction publique.

Article 4. Adopte la répartition mensuelle brute des indemnités de fonction des élus comme suit à compter du 14 avril 2016 :

	taux de l'indice brut terminal de la FP
Maire	0.9000
1 ^{er} Adjoint	0.3665
Adjoints	0.2750
Conseillers municipaux délégués	0.0686

Article 5. - Majore ces indemnités de fonction de 15% au titre de commune siège des bureaux centralisateurs de canton.

Article 6. - la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice.

I. FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEVELOPPEMENT DURABLE – TRANSPORTS

101. COMPTE DE GESTION – BUDGET VILLE 2016

Rapporteur : Philippe Barat

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve le compte de gestion 2016 du budget ville dont les résultats sont les suivants :

	1 Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015 (avant affectation)	2 Part affectée à l'investissement exercice 2016	3 Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
INVESTISSEMENT	95 056,48 €		1 505 068,74 €	1 600 125,22 €
FONCTIONNEMENT	3 131 442,28€		1 839 711,95 €	4 971 154,23 €
TOTAL	3 226 498,76 €		3 344 780,69 €	6 571 279,45 €

102. COMPTE DE GESTION – ACTIVITES CULTURELLES 2016

Rapporteur : Philippe Barat

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve le compte de gestion 2016 des activités culturelles dont les résultats sont les suivants :

	1 Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015 (avant affectation)	2 Part affectée à l'investissement exercice 2016	3 Résultat de l'exercice 2016	4 Résultat de clôture 2016
INVESTISSEMENT	0		0	0
FONCTIONNEMENT	13 576,87 €	0	6 730,22 €	20 307,09 €
TOTAL	13 576,87 €	0	6 730,22 €	20 307,09 €

103. COMPTE DE GESTION – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2016

Rapporteur : Philippe Barat

Le Conseil municipal à l'Unanimité (35 voix pour) approuve le compte de gestion 2015 du service assainissement dont les résultats sont les suivants :

	1 Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015 (avant affectation)	2 Part affectée à l'investissement exercice 2016	3 Résultat de l'exercice 2016	4 Résultat de clôture 2016
INVESTISSEMENT	102 595,14		190 949,11	293 544,25
FONCTIONNEMENT	194 138,93	144 138,93	95 782,27	145 782,27
TOTAL	296 734,07	144 138,93	286 731,38	439 326,52

104. COMPTE DE GESTION – LOCAUX D'ACTIVITES 2016

Rapporteur : Philippe Barat

Le Conseil municipal à l'Unanimité (35 voix pour) approuve le compte de gestion 2016 du budget des locaux d'activités dont les résultats sont les suivants :

	1 Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015 (avant affectation)	2 Part affectée à l'investissement exercice 2016	3 Résultat de l'exercice 2016	4 Résultat de clôture 2016
INVESTISSEMENT	5 012,17 €		817 196,25 €	822 208,42 €
FONCTIONNEMENT	223 279,45	0€	- 13 613,92 €	209 665,53 €
TOTAL	228 291,62 €	0 €	803 582,33	1 031 873,95 €

105. COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET VILLE 2016

Rapporteur : Philippe Barat

Le Conseil municipal à la Majorité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote - 29 voix pour – 4 voix contre : Mme Nelly Léon, Mme Sophie Darrigade, M. Loiez Rapinel, M. Olivier Dalmont – 1 abstention : M. Didier Amourette) approuve la présentation du compte administratif de l'exercice 2016 du budget Ville faite par Monsieur le Maire lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT 2016 BUDGET VILLE	
Recettes de Fonctionnement	44 113 703,23
Dépenses de fonctionnement	42 273 991,28
Résultat de fonctionnement	1 839 711,95
Résultat antérieur au 31/12/2015 (après affectation au compte 1068)	3 131 442,28
Résultat net de fonctionnement	4 971 154,23
Recettes d'investissement	11 899 134,98
Dépenses d'investissement	10 394 066,24
Résultat brut d'investissement	1 505 068,74
Résultat antérieur au 31/12/2015	95 056,48

Résultat net d'investissement	1 600 125,22
Résultat net de fonctionnement	4 971 154,23
Résultat net d'investissement	1 600 125,22
Résultat global de clôture	6 571 279,45
Restes à réaliser – recettes d'investissement	368 001,00
Restes à réaliser – dépenses d'investissement	1 039 785,37
Soldes des restes à réaliser	- 671 784,37
Résultat global de clôture	6 571 279,45
Solde des restes à réaliser	- 671 784,37
Résultat net global de clôture	5 899 495,08

106. COMPTE ADMINISTRATIF – ACTIVITES CULTURELLES 2016

Rapporteur : Philippe Barat

Le Conseil municipal à **la Majorité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote - 29 voix pour – 4 voix contre : Mme Nelly Léon, Mme Sophie Darrigade, M. Loeiz Rapinel, M. Olivier Dalmont – 1 abstention : M. Didier Amourette)** approuve la présentation du compte administratif de l'exercice 2016 du budget des activités culturelles faite par Monsieur le Maire lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT 2016 BUDGET DES ACTIVITES CULTURELLES	
Recettes de Fonctionnement	609 982,23
Dépenses de fonctionnement	603 252,01
Résultat de fonctionnement	6 730,22
Résultat antérieur au 31/12/2015(après affectation au compte 1068)	13 576,87
Résultat net de fonctionnement	20 307,09
Résultat net global de clôture	20 307,09

107. COMPTE ADMINISTRATIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2016

Rapporteur : Philippe Barat

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote - 34 voix pour)** approuve la présentation du compte administratif de l'exercice 2016 du budget du service de l'assainissement faite par Monsieur le Maire lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT 2015 BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	
Recettes de Fonctionnement	703 304,55
Dépenses de fonctionnement	607 522,28
Résultat de fonctionnement	95 782,27
Résultat antérieur au 31/12/2016 (après affectation au compte 1068)	50 000,00

Résultat net de fonctionnement	145 782,27
Recettes d'investissement	666 018,51
Dépenses d'investissement	475 069,40
Résultat brut d'investissement	190 949,11
Résultat antérieur au 31/12/2015	102 595,14
Résultat net d'investissement	293 544,25
Résultat net de fonctionnement	145 782,27
Résultat net d'investissement	293 544,25
Résultat global de clôture	439 326,52
Restes à réaliser – recettes d'investissement	0
Restes à réaliser – dépenses d'investissement	68 708,04
Soldes des restes à réaliser	- 68 708,04
Résultat global de clôture	439 326,52
Solde des restes à réaliser	- 68 708,04
Résultat net global de clôture	370 618,48

108. COMPTE ADMINISTRATIF – LOCAUX D'ACTIVITES 2016

Rapporteur : Philippe Barat

Le Conseil municipal à l'Unanimité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote - 34 voix pour) approuve la présentation du compte administratif de l'exercice 2016 du budget des locaux d'activités faite par Monsieur le Maire lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT 2016	
BUDGET DES LOCAUX D'ACTIVITES	
Recettes de Fonctionnement	1 149 088,15
Dépenses de fonctionnement	1 162 702,07
Résultat de fonctionnement	- 13 613,92
Résultat antérieur au 31/12/2015 (après affectation au compte 1068)	223 279,45
Résultat net de fonctionnement	209 665,53
Recettes d'investissement	989 670,65
Dépenses d'investissement	172 474,40
Résultat brut d'investissement	817 196,25
Résultat antérieur au 31/12/2014	5 012,17
Résultat net d'investissement	822 208,42
Résultat net de fonctionnement	209 665,53
Résultat net d'investissement	822 208,42
Résultat global de clôture	1 031 873,95
Restes à réaliser – recettes d'investissement	0
Restes à réaliser – dépenses d'investissement	0
Soldes des restes à réaliser	0
Résultat global de clôture	1 031 873,95

Solde des restes à réaliser	0
Résultat net global de clôture	1 031 873,95

109. REPRISE DU RESULTAT DANS LE BUDGET PRINCIPAL SUITE A LA DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DES LOCAUX D'ACTIVITES

Rapporteur : Philippe Barat

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** décide de reprendre les résultats budgétaires du budget annexe des locaux d'activités dans le budget principal qui se présentent ainsi :

Résultat de fonctionnement 002 : + 209 665,53 €
 Résultat d'investissement 001 : + 822 208,42 €

110. TARIFS MUNICIPAUX 2017/2018

Rapporteur : Philippe Barat

Le Conseil municipal **à la Majorité (31 voix pour – 3 voix contre : Mme Nelly Léon, M. Didier Amourette, M. Olivier Dalmont – 1 abstention : Mme Sophie Darrigade)** décide de fixer les tarifs municipaux 2017/2018.

111. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE D'HLM ERIGERE POUR L'ACQUISITION DE 78 LOGEMENTS ET 114 PLACES DE STATIONNEMENT – CHEMIN DE L'EMISSAIRE / AVENUE PHILIPPE SEGUIN – ILOT NORD

Rapporteur : Linda Saddouk-Benalla

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** décide :

Article 1 : d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 4 064 593 € (contrat n° 59319) et 4 460 711 € (contrat n° 59317) souscrits par la société d'HLM ERIGERE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt n°59319 et 59317 constitués de plusieurs lignes de prêt.

Lesdits Contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur sur son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Article 4 : En contrepartie de sa garantie aux contrats de prêt, la ville bénéficie de la réservation de 7 logements sociaux et de 9 logements intermédiaires dans son contingent.

112. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE D'HLM ERIGERE POUR L'ACQUISITION DE 14 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - CHEMIN DE L'EMISSAIRE / AVENUE PHILIPPE SEGUIN – ILOT SUD

Rapporteur : Linda Saddouk-Benalla

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** décide :

Article 1 : d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 1 690 204€ souscrit par la société d'HLM ERIGERE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les

caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°59322 constitué de plusieurs lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur sur son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : En contrepartie de sa garantie aux contrats de prêt, la ville bénéficie de la réservation de 3 logements sociaux dans son contingent.

113. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN

Rapporteur : Fatima Moussi

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental du Val d'Oise l'attribution d'une subvention pour les travaux d'extension du groupe scolaire Jean Moulin.

114. SOLLICITATION DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE L'ETAT DES TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN

Rapporteur : Fatima Moussi

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** décide de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de Région au titre de la dotation de soutien à l'investissement de l'année 2017.

115. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR LA CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE AU GROUPE SCOLAIRE DES CHENES

Rapporteur : Fatima Moussi

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental du Val d'Oise l'attribution d'une subvention pour les travaux de reconstruction de l'accueil périscolaire et de loisirs le mercredi du groupe scolaire des Chênes.

116. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE AU GROUPE SCOLAIRE DES CHENES

Rapporteur : Fatima Moussi

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** autorise Monsieur le Maire à solliciter de la Caisse d'allocations familiales du Val d'Oise l'attribution d'une subvention pour les travaux de reconstruction de l'accueil périscolaire et de loisirs le mercredi du groupe scolaire des Chênes.

117. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR LA RESTAURATION DES ARCHIVES

Rapporteur : Patrick Hékimian

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile de France dans le cadre de la restauration des registres communaux.

118. DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL RAPPORTANT LA DELIBERATION N° 2016/209 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016 RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LA CONSTRUCTION DU GYMNASE DES BAYONNES

Rapporteur : Philippe Barat

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** décide :

- De rapporter la délibération n°2016/209 du 15 décembre 2016,
- De solliciter une subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France pour la construction du gymnase au quartier des Bayonnes, dans le cadre du nouveau dispositif pour les équipements sportifs mis à la disposition des lycées,
- De s'engager à signer la convention tripartite avec l'établissement scolaire et la Région Ile-de-France pour d'une part prendre en charge les frais de fonctionnement et d'entretien de l'équipement subventionné par la région, et d'autre part mettre gratuitement cet équipement à la disposition des établissements scolaires de compétence régionale,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

119. APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC L'ASSOCIATION FREHA

Rapporteur : Maryse Gourvennec

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer l'avenant n° 1 avec l'association FREHA portant sur la modification de la destination du local afin de permettre l'installation d'un local commercial.

120. APPROBATION DE LA RETROCESSION DU FONDS DE COMMERCE SITUE RUE DE PARIS

Rapporteur : Maryse Gourvennec

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer les actes relatifs à la cession de ce fonds de commerce.

III. CADRE DE VIE – AMENAGEMENT – URBANISME – TRAVAUX – SECURITE

301. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 AU LOT N° 2 DU MARCHE RELATIF A L'ENTRETIEN OU AUX TRAVAUX NEUFS « METALLERIE – SERRURERIE »

Rapporteur : Philippe Barat

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la société EUROPSIGNAL un avenant n° 1 au marché relatif à l'entretien ou aux travaux neufs pour la métallerie et la serrurerie.

302. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF AU GYMNASE DES BAYONNES

Rapporteur : Daniel Lemoine

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à déposer une demande de permis de construire relatif au gymnase des Bayonnes.

303. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF A L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN

Rapporteur : Daniel Lemoine

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à déposer une demande de permis de construire pour l'extension du groupe scolaire Jean Moulin.

304. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF A LA RECONSTRUCTION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE LES CHENES

Rapporteur : Daniel Lemoine

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à déposer une demande de permis de construire pour l'extension du groupe scolaire Jean Moulin.

305. BOULEVARD JOFFRE – ACQUISITION PAR PREEMPTION DE LA PARCELLE AW 385 APPARTENANT A LA DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

Rapporteur : Nadine Porchez

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)***:

Article 1 :

Décide l'acquisition par exercice du droit de préemption de la propriété cadastrée AW 385 de 3 668 m² située 12 boulevard Joffre, appartenant à la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, pour un montant de 52 500,00 €.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer l'acte authentique d'acquisition.

306. PETIT CHEMIN DE PIERRELAYE – CESSION D'UNE EMPRISE SUR LA PARCELLE AE 295 A M. ET MME KHALFET

Rapporteur : Nadine Porchez

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** :

Article 1 :

Décide la cession de l'emprise sur terrain cadastré AE 295, d'une superficie de 130 m², situé petit Chemin de Pierrelaye à M. Mme KHALFET pour un montant de 40 000 €.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer l'acte authentique de cession.

307. LES CHENES - ACQUISITION DE LA PARCELLE BI 390 APPARTENANT A M. CORA ALAIN

Rapporteur : Nadine Porchez

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** :

Article 1 :

Décide l'acquisition de la parcelle BI 390 de 334 m² située allée Théophile GAUTIER, appartenant à M. CORA Alain, pour un montant de 20 000,00 €.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer l'acte authentique d'acquisition.

Article 3 :

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune sous la rubrique 021/2112/822.

308. LES CHENES – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D’EMPRISES ALLEE THEOPHILE GAUTIER/RUE DE CONFLANS

Rapporteur : Nadine Porchez

Le Conseil municipal **à l’Unanimité (35 voix pour)** constate la désaffectation et prononce le déclassement d’emprises situées allée Théophile Gautier, sur les parcelles cadastrées BI 390- 424 -425 – 427 – 428 -916, ainsi que d’une emprise de 70 m² située rue de Conflans, représentant une superficie d’environ 798 m², selon le plan établi par le géomètre, et leur intégration dans le domaine privé de la Commune.

309. LES CHENES – CESSION DE LA PARCELLE BI 694 ET D’EMPRISES SITUEES ALLEE THEOPHILE GAUTIER ET RUE DE CONFLANS A LA SOCIETE IMODEV

Rapporteur : Nadine Porchez

Le Conseil municipal **à l’Unanimité (35 voix pour)** :

Article 1 :

Décide la cession de la parcelle communale cadastrée BI 694 et, après désaffectation et déclassement, des emprises sur l’allée Théophile Gautier - parcelles BI 390 - 424 – 425 - 427 - 428 - 916 - ainsi que l’emprise de 70 m² située rue de Conflans, selon le plan établi par le géomètre, à la société IMODEV.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d’empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l’Urbanisme et à l’Aménagement du territoire, à signer la promesse de vente et l’acte authentique de cession.

310. PROJET URBAIN PARTENARIAL SECTEUR ORME MACAIRE : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE DAVRIL

Rapporteur : Nadine Porchez

Le Conseil municipal **à la Majorité (34 voix pour – 1 voix contre : M. Didier Amourette)** :

Article 1. Approuve le périmètre de projet urbain partenarial sur le secteur Chennevières tel qu’annexé à la délibération.

Article 2. Approuve le périmètre de la convention de projet urbain partenarial (PUP) sur le secteur Chennevières - rue de Chennevières entre la Ville d’Herblay et la société DAVRIL tel qu’annexé à la délibération.

Article 3. Autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer ladite convention de projet urbain partenarial.

Article 4. Fixe un délai de 10 ans à la convention de projet urbain partenarial signée entre la Ville d’Herblay et la société DAVRIL.

Article 5. Précise que la participation de la société DAVRIL établie dans le respect du principe de proportionnalité au regard du coût prévisionnel des travaux du programme des équipements publics est d’un montant de CENT DOUZE EUROS (112 €) par mètre carré de surface taxable y compris les espaces de stationnement créés par l’opération de construction (36 logements en accession représentant environ 2 682m² de surface taxable y compris les espaces de stationnement).

Article 6. Fixe les modalités de paiement de la participation à verser par la société DAVRIL :

- Un premier versement égal à dix pour cent (10%) du montant de la participation correspondante telle que définie à l’article 6 de la convention, au moment de la Déclaration d’Ouverture de Chantier (DOC) ;
- Un second versement égal à soixante pour cent (60%) du montant de la participation correspondante telle que définie à l’article 6 de la convention, dans un délai de 15 mois après la Déclaration d’Ouverture de Chantier (DOC) ;

- Un dernier versement égal à trente pour cent (30%) du montant de la participation correspondante telle que définie à l'article 6 de la convention, au moment de la Déclaration Attestant de l'Achèvement et de la Conformité des Travaux (DAACT).

Article 7. Précise que l'opération de construction prévue par la société DAVRIL sera exclue du champ d'application de la taxe d'aménagement (TA), mais soumise à la participation pour assainissement collectif (PAC) en vigueur sur la commune.

Article 8. Précise que cette délibération ainsi que les plans joints seront annexés au Plan local d'urbanisme en vigueur.

Article 9. Dit que la délibération ainsi que les documents graphiques joints feront l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une publication au recueil des actes administratifs.

IV. SOLIDARITE – ACTION SOCIALE – LOGEMENT – PETITE ENFANCE – SENIORS

401. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS AVEC LA SOCIETE D'HLM ERIGERE POUR L'ACQUISITION DE 78 LOGEMENTS ET 114 PLACES DE STATIONNEMENT – CHEMIN DE L'EMISSAIRE / AVENUE PHILIPPE SEGUIN – ILOT NORD

Rapporteur : Linda Saddouk-Benalla

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve ladite convention de réservation de logements et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU à signer la convention en question avec la société anonyme d'habitation à loyer modéré ERIGERE.

402. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS AVEC LA SOCIETE D'HLM ERIGERE POUR L'ACQUISITION DE 14 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - CHEMIN DE L'EMISSAIRE / AVENUE PHILIPPE SEGUIN – ILOT SUD

Rapporteur : Linda Saddouk-Benalla

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve ladite convention de réservation de logements et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU à signer la convention en question avec la société anonyme d'habitation à loyer modéré ERIGERE.

403. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA « CHARTE DU BIEN VIEILLIR EN VAL D'OISE »

Rapporteur : Véronique Brision

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve ladite charte « Bien vieillir en Val d'Oise » et autorise Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, à la signer avec le Comité Départemental des Personnes Âgées (CODERPA) du Val d'Oise.

404. APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2014/2017 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU VAL D'OISE

Rapporteur : Céline Boulle Murat

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve les termes de l'avenant n°2016-2 à la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse 2014/2017 et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer ledit avenant.

V. PROXIMITE – CULTURE – PATRIMOINE – USAGES NUMERIQUES – EVENEMENTIEL

**501. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE – APPEL A PROJETS
« LECTURE PUBLIQUE »**

Rapporteur : Anne-France Pincemaille

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à solliciter la subvention d'un montant de 11 500€ auprès du Conseil départemental du Val d'Oise pour l'aide aux projets de développement 2017 pour la bibliothèque municipale.

Séance levée à 21h30.

Le procès-verbal analytique de cette séance du 23 mars 2017 doit être soumis aux votes de l'ensemble des Conseillers municipaux.

Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec la Direction générale des services située au centre St-Vincent.

Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay
Vice-président du Conseil départemental